


ASSOCIATIF

WALLONIE-BRUXELLES

UN SERVICE DE VISIOPHONE pour les sourds francophones

 Relais-Signes permet aux personnes sourdes de passer des coups de fil par l'intermédiaire d'un interprète à distance

► C'est une petite révolution en Belgique francophone pour les personnes sourdes et malentendantes. Les services d'interprétation des sourds de Wallonie (SISW) et de Bruxelles (SISB) lancent le relais-signes.

Cette plateforme va permettre aux personnes sourdes de contacter, pour de courtes prestations, des personnes entendant. Et ce, grâce à un prestataire professionnel en langue des signes qui jouera le rôle d'intermédiaire, via un ordinateur, un smartphone ou une tablette.

Muriel Brancart, du SISB, est à la base du projet. *"L'idée est née grâce à des fonds privés. Le but est de pallier le manque criant d'interprètes en francophonie. Nous cherchons à offrir un complément à ce que nous faisons déjà en présentiel, quand l'interprète se déplace."*

CELA PEUT SEMBLER anodin

mais c'est un véritable bond pour l'indépendance des personnes sourdes. *"Grâce au relais-signes, les personnes sourdes peuvent passer leur coup de fil et donc, rentrer en contact avec un intermédiaire francophone. Ce système (VRS) est vraiment innovant et permet à ces personnes d'atteindre plus d'autonomie"*, explique Muriel Brancart.

Les premiers retours sont plutôt positifs, ce qui encourage les membres de l'association à persévérer. *"Nous avons lancé la plateforme le 5 janvier dernier, raconte-t-elle. Nous avons d'excellents retours. On voulait offrir cet accès en face à face aux personnes malentendantes. Et par ce système, on peut toucher la tranche plus jeune de la population, qui est hyperconnectée. Nous avons déjà 150 personnes inscrites au système."*

SEUL PETIT BÉMOL, les fonds. Pour pérenniser ce système, les deux associations ont besoin de

l'aide publique. Le projet pilote est soutenu par un généreux donateur pendant les deux premières années. *"Nous devons convaincre le secteur public de nous subsidier. L'Awiph (Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées) et la région, pour ce qui est de la Wallonie, et la Cocof pour Bruxelles sont compétentes."* Le décret Inclusion des personnes handicapées a été approuvé par la Cocof. On attend maintenant des actions concrètes.

En outre, pour Muriel Brancart, les collectivités devraient *"investir. Il faut juste un ordinateur et ça permettrait une vraie intégration."* La langue des signes (francophone de Belgique) est reconnue comme langue nationale depuis 2003. Mais dans les faits, peu de choses ont été mises en œuvre par les gouvernants pour vraiment aider cette population. À bon entendeur...

Julien Crepin